



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Difficultés financières du Centre médical de Lavey-Les-Bains S.A.

Le Centre médical de Lavey-les-Bains (à distinguer des bains thermaux) connaît des difficultés financières importantes qui pourraient déboucher sur une mise en faillite de ce secteur privé. Informé, le Conseil d'Etat a d'ores et déjà pris des mesures pour apporter un appui aux employés concernés si ce scénario devait se réaliser.

En 1998, lors de la privatisation de l'Etablissement thermal cantonal de Lavey-Les-Bains, deux sociétés ont été créées :

- Les Bains de Lavey S.A., développant une activité dans le secteur des bains thermaux, non concerné par le présent objet.

- Le Centre médical de Lavey-Les-Bains S.A. (CML S.A.) avec une activité médicale et thérapeutique.

L'endettement de 8,4 millions de francs du Centre médical de Lavey-Les-Bains S.A, reste trop élevé en regard de son chiffre d'affaires de 2,8 millions de francs. Les liquidités du CML S.A. sont insuffisantes pour lui permettre d'honorer ses engagements. Le Conseil d'Etat a été informé de ces difficultés. Alors que la fermeture éventuelle du CML S. A. ne pose pas de problème de santé publique, le Conseil d'Etat a estimé que les conséquences financières d'un assainissement tel que proposé par les créanciers, et qui se reporteraient sur le Canton, seraient trop élevées et ne donneraient pas la garantie de rétablir durablement une situation saine. Ceci est notamment dû aux conditions moroses relatives aux tarifs de physiothérapie négociés avec les assureurs, ainsi qu'aux perspectives limitées d'un développement de l'activité. Un nouvel engagement de l'Etat nécessiterait plus de 2 millions de francs et le maintien d'une subvention annuelle de Fr. 300'000.-. Dans son appréciation du risque, le Conseil d'Etat a également pris en compte les efforts importants consentis

antérieurement.

Au vu de cette situation, le Conseil d'administration du CML S.A. doit en aviser le juge, lequel pourrait être amené à déclarer la faillite. Cette dernière toucherait 20 postes de travail, dont la majeure partie concerne le milieu médical et médico-technique. Dans ce cas, le Service du personnel des Hospices cantonaux serait alors à disposition pour apporter un appui dans les démarches visant à retrouver un emploi.

Dans le cadre de la loi fédérale sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne (LIM), la société a obtenu un prêt de la Confédération de 1,2 million de francs, garanti par les communes de Lavey-Morcles et de Saint-Maurice. Ces deux communes seraient amenées à actionner leur garantie. Dans cette éventualité, le Conseil d'Etat analysera avec elles les conséquences découlant du remboursement de ce prêt et la possibilité d'une aide y relative.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 23 janvier 2003

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Monsieur le Conseiller d'Etat Charles-Louis Rochat, chef du DSAS, tél. 021/ 316 50 06